

50481
Code INSEE

ST-GERMAIN-SUR-AY

Commune *Herru Ernica*

DEL
2025-04-
14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Christophe GILLES, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Nombre de membres présents : 10

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre 0 Pour 11

- un excédent de fonctionnement de : 37 757.52 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.84 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	37 756.68 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	37 757.52 €
D Solde d'exécution d'investissement	-211 804.64 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -211 804.64 €
AFFECTATION = C	=G+H 37 757.52 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	37 757.52 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par M. Christophe GILLES, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le .

A Saint-Germain-sur-Ay, le 03/04/2025.



Le Maire,
Christophe GILLES